

## **Fiche 39 : ENSEIGNANT EN MILIEU PÉNITENTIAIRE**

<p><b>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sous l'autorité conjointe de l'IEN-ASH, conseiller technique du DASEN de la Manche et du directeur de l'unité pédagogique régionale de Rennes, il répond prioritairement aux différents besoins de formation d'adultes incarcérés.</li> </ul>
<p><b>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer aux détenus les enseignements nécessaires à l'acquisition du socle commun de compétences pour préparer les examens de l'Education Nationale et leur réinsertion sociale ou professionnelle.</li> <li>▪ Contribuer à la lutte contre l'illettrisme et à l'apprentissage du français pour les personnes non-francophones (français langue étrangère).</li> <li>▪ Participation aux réunions de coordination et de concertation avec les services pénitentiaires et les différents partenaires.</li> <li>▪ Aider, soutenir la personne en difficulté et utiliser la diversité des formes d'accès aux savoirs.</li> <li>▪ Accompagner l'enseignement à distance.</li> <li>▪ Préparer les passages de diplômes et certifications.</li> </ul>
<p><b>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etre titulaire du CAPPEI.</li> <li>▪ Avoir une expérience auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en difficulté scolaire.</li> <li>▪ Connaître le cadre réglementaire des orientations professionnelles.</li> <li>▪ Individualiser et différencier sa pratique pédagogique.</li> <li>▪ Connaître le fonctionnement d'un service d'enseignement en établissement pénitentiaire.</li> <li>▪ Respecter les règles de déontologie et de sécurité spécifiques au milieu carcéral.</li> <li>▪ Etre capable de prendre le recul et la distanciation indispensable à l'exercice du métier.</li> <li>▪ Travailler en équipe et analyser les pratiques professionnelles.</li> <li>▪ Qualités relationnelles et d'adaptation.</li> <li>▪ Maîtrise des outils numériques.</li> <li>▪ Savoir rendre compte de ses activités notamment au Responsable Local de l'Enseignement.</li> <li>▪ Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socle, référentiels de compétences.</li> </ul>
<p><b>SPÉCIFICITÉS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Service dû : 21 heures hebdomadaires réparties sur au moins 7 demi-journées, d'éventuelles heures supplémentaires d'enseignement, des réunions de concertation et de coordination.</li> <li>▪ Le service d'enseignement tend à fonctionner sur 40 semaines ; l'enseignant nommé sera amené à répartir son service au-delà des 36 semaines de l'année scolaire classique, par péréquation ou annualisation des heures dues.</li> </ul>